

CONVENTION ENTRE ASSOCIATION EUROPEENNE DES VIE FRANCIGENE ET LES « AMIS DE LA VIA FRANCIGENA »

Etant donné que:

- En 2007, le Conseil de l'Europe a habilité l'Association Européenne des chemins de la Via Francigena (AEVF) réseau porteur de la Via Francigena, en lui assignant le rôle de référent officiel pour la sauvegarde, la tutelle, la promotion et le développement de la Via en Europe. Cette habilitation a été renouvelée pour trois autres années, jusqu'en 2023;
- l'AEVF n'a pas de but lucratif et a, comme décrit dans l'art. 3 de son propre statut, parmi tant d'autres et à titre d'exemple, les objectifs suivants:
 - Effectuer des initiatives dans le but de faire connaître, de préserver, de promouvoir, de valoriser, de coordonner les chemins de la Via Francigena européennes;
 - Réunir et coordonner tous les Organismes publics européens sur la Via Francigena selon le parcours décrit par l'Archevêque de Canterbury (GB) Sigéric, reconnu par le Conseil de l'Europe en 1994 comme « Itinéraire Culturel »;
 - Réunir et coordonner les Organismes publics qui œuvrent pour le développement, la valorisation et la promotion des itinéraires de la Francigena;
 - Promouvoir la connaissance et la valorisation des sites et des parcours spirituels et culturels de pèlerinage;
 - Favoriser et défendre le voyage des pèlerins, en soutenant et en assurant la promotion, auprès des autorités territoriales compétentes, la mise en œuvre d'infrastructures et de services adaptés à une meilleure exploitation des parcours, dans une logique de tourisme durable;
 - o Promouvoir et mettre en œuvre des activités destinées aux jeunes afin de renforcer la connaissance de leurs racines nationales et de consolider l'identité européenne commune ;
 - Harmoniser les activités de promotions des territoires en en valorisant la vocation culturelle et touristique et en favorisant la commercialisation de produits locaux;
- Pour arriver à de tels objectifs, l'AEVF utilise, entre autres, la collaboration de sujets externes, identifiés dans la catégorie « Amis de la Via Francigena », dont les conditions prévues sont :
 - o Personnalité juridique publique ou privée, sans but lucratif, ni but commercial ;
 - Objectifs à des fins sociales ou complémentaires à celles de l'AEVF;

Par conséquent

l'AEVF s'engage à:

- Mettre à disposition des « Amis » un lien du site officiel de l'AEVF à la page https://www.viefrancigene.org/fr/amis-via-francigena/;
- Communiquer aux « Amis » les initiatives associatives et les évènements concernant la Via Francigena;
- Conseiller sur les standards de qualité et sur la gestion des itinéraires culturels;

European Association of the Via Francigena ways – carrier network of the Council of Europe Association Européenne des chemins de la Via Francigena – réseau porteur du Conseil de l'Europe Associazione Europea delle Vie Francigene – rete del Consiglio d'Europa

Sede: Casa Cremonini, piazza Duomo 16, I-43036 Fidenza (PR)

Tel. +39 0524 517380

Email: segreteria@viefrancigene.org
Web: swww.viefrancigene.org



- Donner de la visibilité aux activités et aux initiatives des « Amis » en publiant, sur demande, dans la section news et évènements du site <u>www.viefrancigene.org</u> et à travers les réseaux sociaux AEVF;
- Evaluer des propositions de projets présentées par les « Amis », en se réservant la possibilité de proposer le parrainage gratuit aux initiatives en ligne avec les projets et les objectifs statutaires d'AEVF.

Les « Amis de la Via Francigena » s'engagent à :

- Positionner dans leur propre site web, en page d'accueil, le logo officiel AEVF avec le lien au site www.viefrancigene.org;
- Présenter leur propre balance sociale et leur propre programmation annuelle avant la fin du mois de mars de l'exercice de compétence et fournir, dans le cours de l'année, les intégrations des activités organisées inhérentes à la Via Francigena et non communiquées précédemment ;
- Organiser, au moins une fois par an si possible,
- et dans une mesure limitée au contexte territorial de la localité dans laquelle sont établis les "Amis", des manifestations ou des activités dans le but de diffuser le projet Via Francigena;
- Demander à l'AEVF le parrainage gratuit pour ses propres activités ou initiatives liées au thème Francigena (https://www.viefrancigene.org/fr/utilisation-logo-et-marque/)
- Valoriser, selon les propres canaux de distribution, le matériel AEVF, en s'engageant aussi, là où se trouvent des ressources, à imprimer des projets graphiques fournis gratuitement par l'AEVF.

Ayant pris acte des considerations susdites, signatures:	
Le Statut d'AEVF	
Le Statut de l'Association	
AEVF	
et	
l'Association	
procèdent à la signature d'un accord et s'engagent à enti projet global de développement de la Via Francigena.	reprendre des actions d'utilité réciproque dans le
Lu, approuvé et signé en date	
Le représentant légal	Le Président de l'AEVF
de l'Association	Massimo Tedeschi

European Association of the Via Francigena ways – carrier network of the Council of Europe Association Européenne des chemins de la Via Francigena – réseau porteur du Conseil de l'Europe Associazione Europea delle Vie Francigene – rete del Consiglio d'Europa

Sede: Casa Cremonini, piazza Duomo 16, I-43036 Fidenza (PR)

Tel. +39 0524 517380

Email: segreteria@viefrancigene.org
Web: www.viefrancigene.org